

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Beauvais
Canton de MERU



Commune de Bornel

Rue de l'Eglise
60640

Téléphone : 03 44 08 50 13
Télécopie : 03 44 08 41 11

COMPTE RENDU OFFICIEL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 7 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur TOSCANI Dominique, Maire de Bornel.

MM. MAYOT Jean-Pierre. MARANDET Cyrille. Maires délégués.

M. BLANCHARD Michel (Bornel). Mme FOUGERAY Raymonde (Bornel). Mme CAMPAGNARO Alice (Fosseuse). M. DUVAL Georges (Bornel). M. LEMOINE Jean Jacques (Bornel). Mme CABOCHE Martine (Anserville). M. PIGEON Emmanuel (Bornel). Mme TOSCANI Christiane (Bornel). (Fosseuse). M. LAMBERTS Lucien (Anserville). Mme PICANT Delphine (Bornel). M. GONTIER Patrick (Bornel). M. MONTAGNE Gérard (Fosseuse). Adjoints.

Mme LE CORRE Sandrine (Bornel). M. LE TROADEC Pierre (Bornel). Mme LECUE Carole (Bornel). M. PRUNIER Thierry (Bornel). Conseillers municipaux délégués.

M. LECOMTE Henri (Bornel). Mme CANTRELLE Elisabeth (Bornel). Mme LE RENARD Christel (Bornel). Mme THOMAS BANSSE Nelly (Bornel). M. ZAMMARCHI Patrick (Bornel). Mme ORGER Annie (Bornel). Mme LEFRANC Claudine (Fosseuse). M. PILLAC Patrice (Fosseuse). M. RAVINDIRANE Ravi (Fosseuse). Mme CHEVALIER Céline (Fosseuse). Mme LEMAÎTRE Yvette (Fosseuse). M. ACOULON Dominique (Anserville). Mme GATINEAU Sandrine (Anserville). M. KUSNIK Jean-François (Anserville). M. DUVAL Eddy (Anserville) formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés par pouvoirs :

M. FORTUNE Patrick (Fosseuse) à M. MAYOT Jean-Pierre (Fosseuse).
Mme JAKIEL Annie (Bornel) à M. PIGEON Emmanuel (Bornel).
M. DELAITE Philippe (Fosseuse) à M. MONTAGNE Gérard (Fosseuse).
Mme DONIUS Marie-Laure (Bornel) à Mme ORGER Annie (Bornel).
M. MUTEL Jean-Robert (Bornel) à M. PRUNIER Thierry (Bornel).
M. PETITJEAN-LUCAS Gérard (Anserville) à M. LAMBERTS Lucien (Anserville).
Mme TREMIER Brigitte (Bornel) à Mme LE RENARD Christel (Bornel).

Absents excusés : Mme CASTEUR Pascale (Fosseuse). M. DRINGOT Fabrice (Bornel). Mme VALMY SALVIGNOL Sudaroli (Bornel).

Absents : M. FORET Frédéric (Bornel). Mme CESPEDES Lidwine (Fosseuse). MM. DAM Franck (Anserville). DEMONTIERS Philippe (Fosseuse). PRUVOT Joël (Fosseuse). Mme MENOT Edith (Anserville). MM. RUMIGNY Dominique (Fosseuse). NAUCHE Hugo (Bornel). VIGNEUX Denis (Anserville).

Monsieur Dominique ACOULON a été élu secrétaire de séance.

N° 2018/032
CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte rendu de la séance du 5 avril 2018

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la séance du 5 avril 2018 appelle des observations.

Il est noté une erreur matérielle, la date de la réunion est le 5 avril 2018 et non 2017 et dans l'extrait de délibération n°2018/025 il faut lire « ACCEPTE le principe de réaliser les travaux d'équipements sportifs pour l'Alerte de Football de » Bornel et non pas de l'Oise.

Après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE A L'UNANIMITE** la modification du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2018.

N° 2018/033
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

En vertu de la délibération du CONSEIL MUNICIPAL en date du 7 janvier 2016 prise selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est chargé pour la durée du mandat de "de fixer les droits de place, d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux... , prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités se sinistres y afférentes »;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises concernant le dossier suivant :

- Décision n°2018-009 : Le Loyer du logement communal sis 3 rue de Saint Lubin, Courcelles à Bornel est fixé à 400 € mensuel. Une caution de 400 € sera demandée.
- Décision n°2018-010 : Le loyer du logement communal n°1 sis 4 rue du 11 novembre 1918 à Bornel, est fixé à 600 € mensuel. Une caution de 600 € est demandée.
- Décision n°2018-011 : la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation du kiosque à pizza est signée avec SARL S2R. Le montant de la redevance mensuelle est fixé à 200 €.
- Décision n°2018-012 : le chèque de 576,69 € de la SMACL pour le remboursement des barrières dégradées rue du 11 novembre est accepté.
- Décision n°2018-013 : La participation à la soirée Disco du samedi 26 mai 2018 est fixée à 30 € par personne.
- Décision n°2018-014 : La participation à la soirée des Associations du Samedi 9 juin 2018 est fixée à 15 € par personne et 7,50 € pour les enfants de 12 à 15 ans.
- Décision n°2018-015 : le chèque de 1 500,00 € au titre de la condamnation au versement des frais irrépétibles prononcée à l'encontre de l'association pour la sauvegarde de l'environnement de Fosseuse au bénéfice de la commune de Bornel (secteur de Fosseuse).
- **Le CONSEIL MUNICIPAL ENTERINE à L'UNANIMITE les DECISIONS N° 2018/009 à N° 2018/015** prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation autorisée par la délibération du 7 janvier 2016.

N° 2018/034
PATRIMOINE

Majoration du loyer du RDC du 12 Au Bord de l'Esches

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 30 juin 2017 pour la location du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12 au Bord de l'Esches.

CONSIDERANT que la moyenne des 4 derniers indices de référence des loyers est passée de 125,25 (2^{ème} trimestre 2016) à 126,19 (2^{ème} trimestre 2017),

Après en avoir délibéré, **Le CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE**

DECIDE de maintenir le loyer à compter du 1^{er} juillet 2018 le montant du loyer mensuel du RDC de l'immeuble, sis à BORNEL, Oise, 12 Au bord de l'Esches à 575 € et 30 € de charge d'eau soit **605 €**.

Les frais de chauffage, d'électricité et les impôts seront à acquitter en plus.

Encaissement de la recette sur l'article 752 du budget en cours.

N° 2018/035
PATRIMOINE

Appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble du 12 Au Bord de l'Esches

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 30 juin 2017 pour la location du 1^{er} étage de l'immeuble situé au 12 au Bord de l'Esches.

Considérant que la moyenne des 4 derniers indices de référence des loyers est passée de 125,25 (2^{ème} trimestre 2016) à 126,19 (2^{ème} trimestre 2017),

Après en avoir délibéré, **Le CONSEIL MUNICIPAL à l'UNANIMITE**

DECIDE de maintenir à compter du 1^{er} juillet 2018 le montant du loyer mensuel de l'appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble, sis à BORNEL, Oise, 12 Au bord de l'Esches à 583 € et 20 € de charge d'eau soit **603 €**.

Les frais de chauffage, d'électricité et les impôts seront à acquitter en plus.

Encaissement de la recette sur l'article 752 du budget en cours.

N° 2017/036
CONVENTION DE RESERVATION DE BERCEAUX
Crèche de Belle-Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Bornel a réservé 4 places (dénommés berceaux) dans la crèche de Belle -Eglise actuellement en cours de construction.

L'Association « Pays de Bray Services » gère la crèche et accueille les enfants de 2 mois à 4 ans. La commune s'engage à réserver 4 berceaux à partir du 3 septembre 2018 au 31 décembre 2021 pour un tarif de 3 500,00 € l'un soit 14 000,00 € annuels. Les tarifs pourront être révisés chaque année au premier septembre en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par l'INSEE constatée l'année précédente.

Après délibération, **le CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer** la convention de réservation de berceaux à la crèche de Belle-Eglise et à régler le montant de 14 000 € à l'Association « Pays de Bray Services » pour une réservation définitive des Berceaux.

La dépense sera imputée sur l'article 6288 « Autres services extérieurs » du budget en cours.

N° 2018/037
RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2018
Crédits alloués

Monsieur le Maire rappelle que la commune alloue chaque année aux directeurs des écoles maternelles et primaires de Bornel des crédits pour la gestion de leur école (fournitures administratives et scolaires). Il propose d'attribuer les crédits pour la nouvelle année scolaire.

Vu le Budget primitif 2018 adopté le 5 Avril 2018,

Le CONSEIL MUNICIPAL MAINTIENT à l'UNANIMITE la décision de la commission scolaire **de maintenir le montant des crédits scolaires** pour l'année scolaire 2018-2019 à 45 euros par élève pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire et d'attribuer des crédits pour la nouvelle classe et pour le RASED répartis ainsi qu'il suit :

<u>Ecole maternelle de Bornel : 45 €</u>	42 € pour la classe 1 € pour la BCD 2 € pour les fournitures administratives
<u>Ecole élémentaire de Bornel</u> <u>Ecole élémentaire de Fosseuse</u> <u>Ecole primaire d'Anserville : 45 €</u>	43 € pour la classe 2 € pour les fournitures administratives
<u>RASED</u>	500 € par an

N° 2018/038
CONVENTIONS
Etudes surveillées
Année 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 25 août 2018 le tarif des études surveillées.

Après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'UNANIMITE, d'ORGANISER** l'étude surveillée pour l'Ecole Elémentaire de Bornel sous réserve de l'accord des enseignants :

- l'encadrement sera assuré par des instituteurs,
- le personnel d'encadrement de l'étude sera rémunéré par la commune selon les taux en vigueur,
- une participation fixe par enfant et par mois de **18,00 €** sera demandée aux parents pour la rentrée scolaire 2018-2019. L'encaissement sera effectué par régie.

Paiement sur l'article 6228 « Indemnités diverses » du budget en cours.

Encaissement sur l'article 7067 « Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement » du budget en cours.

N° 2018/039
SOCIÉTÉ ALLO DEPANNAGE
Compte rendu du rapport d'activités - Année 2017

La Société ALLO DEPANNAGE, 21 rue de l'Avelon, à 60000 BEAUVAIS nous transmet le rapport d'activités - chiffres clés pour l'année 2017.

Vu le compte rendu d'activités 2017 présenté par la Société ALLO DEPANNAGE,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de présenter le compte rendu d'activités 2017 qui répertorie les missions et les actions menées par le Délégué, Société Allo Dépannage,

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE

PREND ACTE du compte rendu d'activités de l'année 2017 de la Société Allo Dépannage. Ce rapport est tenu à la disposition des délégués et de tout requérant.

N° 2018/040

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OISE

Rapport d'activités - Année 2016

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise (CAUE), 4 rue de l'Abbé du Bos, 60000 BEAUVAIS nous transmet le rapport d'activités 2016.

Vu le rapport d'activités 2016 présenté par le CAUE,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de présenter le rapport d'activités 2016 qui retrace les missions et les actions menées par le CAUE,

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE

PREND ACTE du rapport d'activités de l'année 2016 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise (CAUE). Ce rapport est tenu à la disposition des délégués et de tout requérant.
